

Comité syndical du 09 avril 2021

DELIBERATION N° 21-015

Objet : Approbation du compte administratif 2020.

Le neuf avril deux mille vingt et un à quatorze heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

Date de convocation :	<u>Sont présents :</u> M. Pierre-Édouard EON Mme Djida TECHTACH	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique Déléguée du Département du Val d'Oise
01 AVR. 2021	<u>Sont excusés et suppléés :</u> Mme Christiane AKNOUCHE	Déléguée de la CC Carnelle Pays de France a été suppléée par M. Jacques RENAUD
Date d'affichage :	<u>Sont en visioconférence :</u> Mme Michèle BERTHY M. Arnaud BAZIN M. Gérard SEIMBILLE	Déléguée du Département du Val d'Oise Délégué du Département du Val d'Oise Délégué du Département du Val d'Oise
16 AVR. 2021	Acte rendu exécutoire : M. Olivier ANTY M. Stanislas BARTHELEMI M. Philippe HOUDAILLE M. Yves CITERNE M. Éric BAERT M. Pierre BARROS	Délégué de la CC Haut Val d'Oise Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts Délégué de la CC Vexin Centre Délégué de la CA Plaine Vallée Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes a été suppléé par M. Matthieu LAURENT Délégué de la CA Roissy-Pays de France a été suppléé par M. Nicolas BARBELANE
16 AVR. 2021	<u>Sont absents :</u> M. Jean-Christophe POULET M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CA Val Parisis Délégué de la CC Vexin Val de Seine
Publication ou notification :		
16 AVR. 2021		
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

Le Comité syndical,

Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu le rapport n° 21-014,

Vu le rapport n° 21-015,

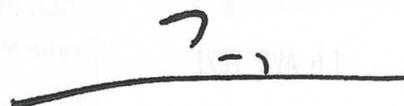
Après en avoir délibéré, le Président ayant quitté la salle et n'ayant pas participé au vote du compte administratif :

ADOpte le compte administratif 2020 de l'ordonnateur ;

ARRETE définitivement les comptes du Syndicat en approuvant le compte administratif de l'exercice 2020, après avoir constaté la conformité de ses écritures avec les comptes de gestion, en application de l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CHARGE le Président et le Directeur général de Val d'Oise Numérique, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président



Monsieur Pierre Édouard EON



Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique